

Formation des enseignants, plus de 30 ans de réformes !

Document transmis au cabinet de la ministre le 30 novembre 2023

Si nous nous réjouissons de cette audience intersyndicale sur la réforme de la formation des enseignants au MESR le 30 novembre, nous regrettons toutefois qu'elle soit tardive et que les annonces aient été faites par le MEN, le 8 novembre, sans que les OS représentant les personnels des universités soient conviées. Nous avons ainsi appris de seconde main le choix qui a été fait sur la place du concours ainsi que quelques éléments sur les objectifs de cette réforme.

Pour Sup'Recherche-UNSA, il est urgent que le MESRI engage ce chantier avec les syndicats représentant les personnels de l'enseignement supérieur.

Nous avons bien compris que la question de l'attractivité des métiers de l'enseignement est au cœur des difficultés rencontrées par la rue de Grenelle et qu'il s'agit de « *capter très en amont les jeunes chez qui existe une vocation pour devenir enseignant* ». Pour Sup'Recherche-UNSA, penser que la **réforme de la formation va pallier l'insuffisance d'attractivité des métiers de l'enseignement est une fausse piste**. Si les candidatures aux concours baissent régulièrement depuis plusieurs années c'est essentiellement parce que **les métiers de l'éducation ne sont pas suffisamment reconnus. De la part de l'État employeur** qui ne finance pas suffisamment son système éducatif qu'il considère comme une dépense alors que c'est un investissement d'avenir. A cela s'ajoute une reconnaissance sociale qui n'est plus au rendez-vous.

Positions de Sup'Recherche-UNSA par rapport aux annonces faites le 8 novembre

Parmi les annonces qui ont été faites le 8 novembre, Sup'Recherche-UNSA :

1. est favorable à un **concours à bac+3 pour le premier et le second degré** ;
2. estime qu'il est **insuffisant de « veiller au maintien du lien avec l'enseignement supérieur dans le dispositif de formation »**. Pour Sup'Recherche-UNSA la **formation des enseignants doit être assurée par des composantes universitaires condition sine qua non d'un adossement à la recherche**. C'est ce qui permet de répondre aux défis d'enseignement du XXI^e siècle pour lesquels la France a besoin de « praticiens réflexifs » c'est-à-dire « *sachant réfléchir pour résoudre des problèmes*¹ », modèle de professionnalité enseignante des pays développés.

¹ Perrenoud ici : https://www.unige.ch/fapse/SSE/teachers/perrenoud/php_main/php_2001/2001_02.html

Demandes de Sup'Recherche-UNSA

La première demande de Sup'Recherche-UNSA est que le MESRI nomme un.e chargé.e de mission « formation des enseignants » pour incarner ce dossier. Les acteurs de la formation doivent constater que ce dossier est l'objet d'un portage volontariste par le MESRI.

Sup'Recherche-UNSA demande que le MESRI se positionne sur :

1. **la nécessité de former, au sein des universités les différents professionnels de l'éducation² ;**
2. **le fait que les INSPE sont des composantes universitaires relevant du MESRI qui assurent notamment la formation initiale d'enseignants et qu'il s'opposera à toute évolution conduisant les INSPE à devenir des écoles de la fonction publique ;**
3. **les rôles des ministères concernés et réaffirme que :**
 - a. **L'employeur (MEN), a comme mission de définir le profil des enseignants qu'il veut recruter à ce titre il définit, en concertation avec l'université, les attendus des concours de recrutements et à travers un référentiel de compétences de l'enseignant.e débutant.e les attendus de la formation de master.**
 - b. **Les établissements de formation sont pleinement responsables des maquettes et contenus de formation professionnelle qu'ils élaborent afin de préparer les étudiants aux concours de recrutement de l'Éducation nationale et former les étudiants stagiaires des masters MEEF.**
4. **Le fait que les enseignants du premier et second degré doivent bénéficier d'une formation analogue avec un adossement à la recherche dans le cadre de cursus de formation initiale professionnalisante sur les cinq années (Licence et Master) ;**

Conclusions

Il importe maintenant de travailler, nous le rappelons encore une fois, **avec les OS représentant les acteurs de l'Enseignement supérieur**, sur un certain nombre de questions, comme : le *continuum* de formation L/M, les attendus du concours et les conditions de sa préparation, les conditions d'entrée en M1, au regard de l'article L. 612-6 du code de l'éducation, etc.

Pour Sup'Recherche-UNSA, il faut que les cursus qui conduisent aux métiers de l'enseignement soient lisibles, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui (voir sur notre site l'article dans le dernier n° de Sup'R INFO : « *Les mille-et-une façons d'entrer dans le métier de professeur* ».)

Contact : Sup'Recherche-UNSA

87 bis, avenue Georges Gosnat, 94 853 Ivry-sur-Seine cedex

Jean-Pascal Simon, Secrétaire général SG@sup-recherche.org

Virginie Saint-James, Secrétaire générale adjointe SGA@sup-recherche.org

² Pour plus de détails voir notre motion de congrès 2023.